



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

**PRUS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE
L'OPC URBAIN - MARCHÉ N° 08021A001**

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
01 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

ORU

**PRUS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE L'OPC URBAIN -
MARCHÉ N° 08021A001**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le marché de l'OPC Urbain (marché n° 08021A001), relatif au projet de rénovation urbaine et sociale, a été notifié le 12 août 2008 au groupement d'entreprises SCET (mandataire) SCO (co-traitant).

Le marché est composé d'une tranche ferme avec trois volets qui comportent deux phases chacun, et une tranche conditionnelle (volet 4). Les interventions des prestataires sont quantifiées en nombre de jours selon les différents volets.

L'avenant n°1 au marché prévoit une nouvelle répartition des missions, entre les deux membres du groupement titulaire du marché, pour la tranche ferme.

Ainsi, la SCET transfère à la SCO 22 jours d'intervention de la phase 2 du volet 2 qui concerne l'assistance au management du dispositif, l'analyse des risques, les points bilan entre l'OPC urbain et la direction de projet, l'animation des réunions et la rédaction des comptes rendus et le rendu aux institutions signataires.

De plus, la SCET transfère 5 jours d'intervention à la SCO de la phase 2 du volet 3 qui concerne la diffusion du planning réactualisé durant la mission, la rédaction et la diffusion des comptes rendus de réunions après validation.

Les volets 1 (tranche ferme) et 4 (tranche conditionnelle) restent inchangés.

L'avenant n°1 récapitule ces modifications et le coût des volets par prestataire.

Le montant initial du marché est inchangé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 du marché de l'OPC Urbain.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER